

# Kwizda

France

## Fiche de données de sécurité

### 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Produit : DOBOL MICROCAP

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation** Concentré pour la manufacture de formulations biocide. Inadapté à l'utilisateur final.  
Suspension de capsule (CS)

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société :** Kwizda France SAS  
30 Avenue de l'Amiral Lemonnier  
78160 Marly le Roi – France  
Tél : 01.39.16.09.69  
Fax : 01.39.16.47.07  
Mail : [ah@kwizda-france.com](mailto:ah@kwizda-france.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison de Paris, Tel : +33 (0)1 40 05 48 48  
Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification du mélange

En accord avec la directive 67/548/EEC ou la directive 1999/45/EC

Xi : Irritant

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

N : Dangereux pour l'environnement

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Composé déterminant l'étiquetage :

- Perméthrine

## **2.2 Éléments d'étiquetage**

En accord avec la directive 67/548/EEC ou la directive 1999/45/EC



Xi - Irritant



N - Dangereux pour l'environnement

### **Conseils de prudence**

- S23 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols  
S24 Éviter le contact avec la peau.  
S37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.  
S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.  
S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

## **2.3 Autres dangers et évaluation PBT vPvB**

Contient de la perméthrine, peut entraîner une réaction allergique.  
Ne pas utiliser dans des endroits fréquentés par des chats.

## **3. COMPOSITION / INFORMATION ON COMPONENTS**

Caractérisation chimique : mélange

Description : Suspension de capsules basée sur la substance active « perméthrine » (100g/l)

<b>INGREDIENTS DANGEREUX</b>				
<b>Name</b>	<b>N°CAS/EINECS</b>	<b>Concentration</b>	<b>Classification 67/548/EEC</b>	<b>CLP Classification (R1272/2008)</b>
<b>Substances actives</b>				
perméthrine (ISO)	CAS: 52645-53-1 EINECS: 258-067-9 Index number: 613-058-00-2	10%	Xn R20/22; Xi R43; N R50/53	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317
<b>Autres composants</b>				
Propane-1,2-diol	CAS 57-55-6 / EINECS 200-338-0	2,5-10%		Acute Tox.4 H302
D-glucopyranose	CAS 68515-73-1 NLP/EC 500-220-1	≤2,5%	Xi R41	Eye Dam.1 H318

## **4. MESURES DE PREMIER SECOURS**

### **4.1 Description des premiers secours**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé par le produit. En cas de perte de connaissance, placez la victime en position latérale de sécurité.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Des symptômes d'empoisonnement peuvent survenir même après plusieurs heures, si la personne exposée ressent un malaise, consulter immédiatement un médecin.

### **Après inhalation**

Emmener la victime à l'air frais et appeler un médecin. En cas de perte de connaissance, placez la victime en position latérale de sécurité.

### **Contact avec la peau**

Enlever tout vêtement souillé. Nettoyer la peau avec de l'eau et du savon. En cas de rougeur ou d'irritation, consulter un médecin.

### **Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment l'œil à l'eau et consulter un médecin.

### **Après ingestion**

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Si des symptômes d'indisposition persistent, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette. Ne pas faire vomir sans avis médical.

## **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'information supplémentaire.

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1 Moyen d'extinction**

Moyens recommandés : CO<sub>2</sub>, poudre sèche, mousse ou eau pulvérisée

Moyen à éviter : eau sous pression/eau pulvérisée si il existe un risque de pollution des égouts ou de la nappe phréatique.

### **5.2 Dangers particuliers**

Pas d'information

### **5.3 Conseil aux pompiers**

En cas de feu, porter un équipement respiratoire autonome et une combinaison de protection intégrale

### **Autres recommandations**

Endiguer les écoulements pour empêcher leur entrée dans l'eau ou les systèmes de drainage  
Récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté en accord avec la réglementation.

## **6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les instructions de précautions et les équipements de sécurité, voir la section 8.

Eviter tout contact avec les yeux et la peau

Assurer une bonne ventilation

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Utiliser un matériau absorbant (sable, diatomite, sciure de bois, absorbants universels ou pour les acides), balayer et pelleter le produit solide  
Placer dans des containers fermés et étiquetés conçus pour l'élimination de déchets en accord avec la réglementation en vigueur  
Nettoyer le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent.  
Récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté.

### **6.4 Référence aux autres sections**

Voir section 7 pour les informations concernant la manipulation sûre du produit.  
Voir section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle.  
Voir section 13 pour les informations sur l'élimination.

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Respecter les précautions d'usage lors de la manipulation de produits chimiques  
Respecter les instructions d'utilisation  
Prévenir la formation d'aérosols  
Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail  
Se laver les mains après chaque utilisation  
Eviter tout contact avec la peau

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### Mesures techniques et température

Stocker dans des containers fermés dans un local frais, sec et bien ventilé.  
Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.  
Garder dans des containers hermétiquement fermés.

## **8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Assurer une bonne ventilation et/ou une bonne extraction de l'air sur le lieu de travail

### **8.1 Paramètres de contrôle**

Ingrédients ayant des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail : le produit ne contient aucune quantité pertinente de substances ayant des valeurs critiques qui doivent être contrôlées sur le lieu de travail

### **8.2 Contrôles de l'exposition**

#### Mesures d'hygiène et de protection générales

Eviter tout contact non nécessaire avec le produit. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail et le garder rangé.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé et laver précautionneusement avant réutilisation

#### Equipement de protection individuel

En cas de ventilation insuffisante, utiliser un masque de protection respiratoire ou en cas de formation de fumées.



### Protection des mains



Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

#### Matériau du gant :

En raison de tests manquants, aucune recommandation sur le matériau du gant ne peut être fournie pour ce produit/mélange chimique.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, il dépend aussi de la qualité, variable d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau du gant ne peut être estimée à l'avance et doit donc être vérifiée avant toute utilisation.

#### Temps de pénétration du gant :

Ce temps doit être récupéré auprès du fabricant des gants et doit être scrupuleusement observé.

### Protection oculaire



Lunettes de protection hermétiques

Un rince œil doit être disponible et à proximité.

### Protection corporelle

Vêtement de travail de protection

### Limitation et supervision de l'exposition dans l'environnement

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts.

## **9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Apparence:

Forme	suspension
Couleur	laiteux
Odeur	légèrement aromatique
pH	4,5-7,5

Point d'ébullition	pas de données
Point éclair	>55°C (calculé)
Auto inflammation	le produit ne s'auto enflamme pas
Danger d'explosion	pas de danger d'explosion
Densité	0,09 – 1,1 kg/dm <sup>3</sup>
Solubilité:	émulsifiable dans l'eau
Teneur en solvant	
COV	7% (calculé)

## **9.2 Autres informations**

Pas d'autres données disponibles.

## **10. STABILITE ET REACTIVITE**

### **10.1 Réactivité**

Pas de données disponibles

### **10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales d'utilisation

### **10.3 Possibilité de réaction dangereuse**

Pas de réaction dangereuse connue si le produit est utilisé en accord avec les spécifications

### **10.4 Conditions à éviter**

Pas de données disponibles

### **10.5 Matières incompatibles**

Pas de données disponibles

### **10.6 Produits de décompositions dangereux**

Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

## **11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **11.1 Information on sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aigüe :**

**LD/LC50 valeurs pertinentes pour la classification du mélange :**

Pas de données spécifiques disponibles pour le mélange. Toutes les données et recommandations ont été faites sur la base de procédures statistiques.

**Effet d'irritation :**

**Peau :** pas d'effet irritant

**Œil :** pas d'effet irritant

**Sensibilisation :** peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

**LD/LC50 valeurs pertinentes pour la classification de la substance active**

## Pour la substance active PERMETHRINE (ISO)

Voie Orale: 300 < DL<sub>50</sub> <= 2000 mg/kg

Espèce :

Rat (Recommandé par le CLP)

Voie cutanée: 2,000 < DL<sub>50</sub> <= 5000 mg/kg

Espèce :

Lapin (Recommandé par le CLP) DL50 > 2000 mg/kg

Inhalation (vapeurs/brouillards): 1 < CL<sub>50</sub> <= 5 mg/l

Espèce :

Rat (Recommandé par le CLP) CL50 > 0.48 mg/l

### Effet d'irritation :

Peau : minimale

Œil : modérée

**Sensibilisation :** Les contacts prolongés ou répétés avec la substance peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané.

## 12. INFORMATION ECOLOGIQUE

### 12.1 Toxicité

#### Effets écotoxicologiques :

#### Toxicité aquatique du mélange :

Pas d'évaluation écotoxicologique disponible pour le mélange. Toutes les données et recommandations ont été faites sur la base de procédures statistiques

#### Toxicité pour la substance active PERMETHRINE (ISO)

**Abeille** 0.11 µg/abeille

**Oiseau** DL50 > 9800 mg/kg (Colinus virginianus)

**Poisson** 0.0001 < CL50 <= 0.001 mg/l

Facteur M = 1000

**Crustacé** 0.0001 < CE50 <= 0.001 mg/l

Facteur M = 1000

**Algue** 0.0001 < CEr50 <= 0.001 mg/l

Facteur M = 1000

### 12.2 Persistance and dégradabilité

Pas d'information disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible

## **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas d'information disponible

## **12.6 Autres effets néfastes**

Pas d'information disponible

### **Note générale :**

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Ne pas utiliser dans des endroits fréquentés par des chats.

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines, même en petite quantité.

## **13. CONDITIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

### **13.1 Méthode de traitement des déchets**

Ne pas jeter les déchets et résidus avec les déchets ménagers, ne pas vider dans lavabos ou les toilettes, remettre à un collecteur de déchets dangereux

Le produit non utilisé et l'emballage souillé doivent être éliminés en tant que déchets dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Ne pas réutiliser les emballages vides.

Nettoyant recommandé : nettoyer le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent. Récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté.

## **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### **14.1 Numéro ONU**

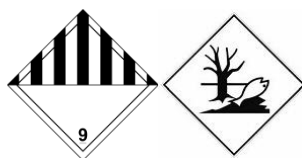
UN 3082

### **14.2 Nom d'expédition des Nations Unies**

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (permethrin (ISO))

### **14.3 Classe de danger pour le transport**

Classe 9 : (M6) matières et objets divers dangereux pour l'environnement



### **14.4 Groupe d'emballage**

ADR : III

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

Voir symbole



## **14.6 Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur**

Attention : matières et objets divers dangereux pour l'environnement.

Code de danger (Kemler) : 90

## **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

## **15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Réglementation nationale :**

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°2037/2000 du Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE.

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°689/2008 du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ce mélange ne fait pas l'objet de dispositions particulières concernant la protection de la santé humaine ou de l'environnement au niveau communautaire.

Ce mélange est classé dans le cadre de la réglementation ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) : 1172 - Stockage et emploi de substances ou préparations dangereuses pour l'environnement, très toxiques.

### **15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

L'évaluation sur la sécurité chimique n'a pas encore été menée.

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Cependant, elles ne constituent pas une garantie sur des caractéristiques du produit and n'établit pas une relation contractuelle valide

Phrases pertinentes :

H302	Nocif en cas d'ingestion
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H332	Nocif par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion
R41	Risque de lésions oculaires graves
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Abréviations et acronymes :**

CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals

CLP : REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labeling and packaging of substances and mixtures

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

**Mise à jour :**

-

Se référer aux instructions techniques pour l'utilisation

*Les informations contenues dans cette Fiche de Données Sécurité se basent sur le niveau actuel des connaissances scientifiques et techniques en la matière à la date de mise à jour et sont données de bonne foi.*

*Les données contenues n'ont pas pour but de confirmer les propriétés des produits et ne constituent pas d'engagement contractuel et légal. Elles ne devront pas davantage être utilisées comme base de commande.*

*Cette fiche complète les données techniques mais ne les remplace pas.*

*L'utilisateur prend sous sa responsabilité de connaître et d'appliquer les textes et mesures de mise en œuvre ainsi que les précautions liées à l'utilisation du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées ne le sont que dans le but d'aider l'utilisateur à remplir les obligations qui lui incombent lors de la mise en œuvre des produits susmentionnés. Il est recommandé de se référer aux mesures ou dispositions nationales ou internationales pouvant s'appliquer car la liste des dispositions écrites dans ce document ne doit pas être considérée comme exhaustive. Ce document n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent notamment concernant la détention, l'utilisation ou la destination du produit pour lesquelles il est seul responsable.*